

Affaire du Siècle : Les quatre ONG requérantes proches d'une condamnation historique de l'Etat pour inaction climatique ?

Baldon Avocats
14 janvier 2021

Extrait : "(...) Cette injonction à agir sera plus compliquée à obtenir dans le jugement du tribunal administratif de Paris. **« Sur ce point, la rapporteure publique préconise au tribunal de remettre sa décision pour plus tard »**, explique **Clémentine Baldon, avocate de la Fondation Nicolas Hulot. Il y a en effet tout un débat aujourd'hui pour savoir s'il appartient à une juridiction d'enjoindre à l'État de prendre des mesures climatiques en plus de ce qu'il a déjà prévu.** » C'est l'une des questions soulevées par l'affaire de Grande-Synthe, dans laquelle l'État est là aussi attaqué pour inaction climatique [cette fois-ci par le maire de cette commune du Nord]. Le 11 novembre, le Conseil d'État avait rendu, dans cette affaire, une décision qualifiée d'historique en donnant trois mois à l'État pour démontrer qu'il prend bien les mesures pour parvenir à ses engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre. **« En revanche, sur l'injonction à agir, le Conseil d'État n'a pas encore statué et le tribunal administratif de Paris devrait lui laisser le temps de le faire avant de se prononcer »**, reprend **Clémentine Baldon (...)**"

Pour lire l'article en intégralité : Affaire du Siècle : Les quatre ONG requérantes proches d'une condamnation historique de l'Etat pour inaction climatique ?